

CNEP/UPB : COMMUNIQUÉ DE SOUTIEN AUX INSTITUTS DE BEAUTÉ TOUCHÉS PAR LES ÉMEUTES

La CNEP/UPB exprime sa solidarité avec les professionnels de l'esthétique, de la beauté et du bien-être touchés par les émeutes.

À la suite des événements qui ont affecté plusieurs villes de France, **la CNEP/UPB** tient à exprimer son soutien plein et entier aux instituts de beauté, aux spas, aux parfumeries et, plus largement, aux professionnels de l'esthétique, de la beauté et du bien-être victimes de dégradations, de destructions ou de perturbations de leur activité.

Il apparaît que notre secteur a été globalement épargné. Cependant, il nous faut mesurer pleinement l'ampleur des conséquences humaines, matérielles et économiques que ces événements entraînent pour vous, chefs d'entreprise, mais également pour vos salariés et leurs familles. Derrière chaque quartier ravagé se trouvent des établissements qui se vident de leurs clients. Et nous sommes à quelques semaines des fêtes de fin d'année ! Ce sont, pour chaque chef d'entreprise, des années de travail, des investissements et des emplois qu'il est indispensable de préserver. Au-delà de l'activité économique, c'est aussi ce lien social de proximité, que vous contribuez chaque jour à créer et à entretenir, qu'il nous appartient collectivement de protéger.

Dans un contexte économique particulièrement tendu pour notre branche, ces événements viennent accroître la vulnérabilité de nombreuses entreprises. Ils menacent l'activité de professionnels qui contribuent quotidiennement à la vitalité économique et sociale de nos territoires.

La CNEP/UPB tient à vous rappeler que vous n'êtes pas seuls face à ces difficultés.

Une réunion de crise s'est tenue lundi 19 octobre au matin au ministère de l'Économie avec les représentants des grandes centrales syndicales.

Le bilan est particulièrement douloureux pour les commerces de proximité, plus de 3 000 établissements ont été touchés. Un état des lieux complet des préjudices matériels et financiers doit désormais être établi.

Les partenaires sociaux ont demandé de définir des aides immédiates, une accélération massive des procédures de remboursement par les assurances, la mise en place de fonds d'intervention d'urgence, de prêts à taux bonifiés, ainsi qu'un moratoire sur les charges fiscales et sociales.

Ils ont également demandé **la mise en place du chômage partiel** pour soutenir les salariés des structures contraintes de fermer en raison des dégradations.

Un « **conseil exceptionnel des entreprises** » se tient ce mardi 20 octobre afin de préciser et de compléter les mesures de soutien annoncées. Cette réunion associera Monsieur Serge PAPIN, ministre des PME, du Commerce et de l'Artisanat, à Monsieur Jean-Pierre FARANDOU, ministre du Travail et Monsieur Roland LESCURE, ministre de l'Économie, afin d'affiner ces mesures de soutien.

Si votre entreprise a subi des dégradations lors des événements du 17 octobre, agissez sans délai. Conservez tous les éléments utiles à la constitution de votre dossier (photographies, vidéos, témoignages, factures, etc.), faites, si nécessaire, constater les dommages par un commissaire de justice et déposez plainte auprès des services compétents.

Sur le plan assurantiel, l'étendue des garanties et les délais de déclaration varient selon les stipulations de chaque contrat. Il est donc essentiel de vérifier rapidement les conditions de votre police d'assurance ou de prendre attache avec votre assureur afin de connaître les démarches à effectuer.

Par mesure de précaution, nous invitons toutes les entreprises concernées à procéder à une déclaration de sinistre à titre conservatoire dans les plus brefs délais et sous deux jours ouvrés maximum.

La CNEP/UPB restera attentive à la situation de toutes les entreprises concernées et pleinement mobilisée pour défendre vos intérêts. Nous veillerons à relayer vos difficultés auprès des pouvoirs publics et à vous informer des mesures mises en place afin de vous permettre d'accéder, si nécessaire, à un accompagnement adapté, à des démarches simplifiées et aux dispositifs de soutien indispensables à la poursuite ou à la reprise de votre activité.

Nous avons déjà vécu ensemble des heures difficiles lors de la crise du COVID, et nous vous avons accompagnés pour obtenir la réouverture de nos commerces dits « non essentiels ».

La CNEP/UPB se tient une fois de plus à vos côtés !

Nous vous tiendrons informés des démarches à effectuer dès leurs mises en place.

La CNEP/UPB adresse à tous les professionnels touchés, à leurs équipes et à leurs proches un message de solidarité, de soutien et de confiance.

Défendre nos entreprises, préserver nos emplois et soutenir les professionnels de l'esthétique, de la beauté et du bien-être relève de notre responsabilité collective.

Vous pouvez compter sur nous !

Régine Ferrère, Présidente de la CNEP, & Dominique Munier, Président de l'UPB.